

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.135

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

**Pouvoir(s) :** Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : CREATION POSTES AGENTS DISTRIBUTEURS DU REGARDS VACATAIRES**

**Exposé :**

La Ville d'Aucamville distribue tous les 2 mois le magazine de la Ville, REGARDS, aux aucamvillois. Cette distribution nécessite 2 personnes tous les 2 mois pour faire cette distribution.

Au regard de la spécificité de la mission proposée, de son caractère ponctuel, et de la rémunération liée à l'acte, il est nécessaire de créer des postes de distributeurs vacataires pour l'année 2025.

Il est proposé que la Ville d'Aucamville crée les postes correspondants.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** de créer 2 postes de vacataires à temps non complet pour assurer les missions de distribution du magazine REGARDS à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée de 1 an.

**Article 2 :** les agents distributeurs percevront une rémunération horaire de 14 € brut.

**Article 3 :** de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

